

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire si les vivres sur le point d'être chargés à bord de navires, dans le port d'Halifax, seront envoyés au Nigéria, au Biafra, par avion avant le 13 octobre?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, l'expédition se fait de concert avec la Croix-Rouge internationale. Les vivres vont être expédiés par voie maritime à la Croix-Rouge internationale, au moment le plus opportun. Il n'est pas nécessaire de les expédier par avion.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire a trait au transport d'approvisionnements de secours au Biafra. Le gouvernement compte-t-il fournir également des hélicoptères, puisque le problème semble être de distribuer ces envois à l'intérieur du Biafra et non simplement de les y livrer?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, ce sont des avions Hercule que la Croix-Rouge internationale nous a demandés. Il semble que ce soit le meilleur appareil que le Canada puisse fournir.

L'INDUSTRIE

LE RAPPEL DE VOITURES PAR LA SOCIÉTÉ FORD DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Tenant compte du fait, rapporté cette semaine, que la société Ford des États-Unis a rappelé quelque 14,000 automobiles Mustang et Cougar, pourrait-il demander à son ministère d'examiner cette situation qui intéresse le Canada et de présenter, aussitôt que possible, un rapport à la Chambre à ce sujet?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de me renseigner là-dessus.

[Français]

ON RÉCLAME DE L'AIDE POUR L'INDUSTRIE TEXTILE DES CANTONS DE L'EST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est un député des Cantons de l'Est, mais en son absence, je vais la poser à son secrétaire parlementaire.

J'aimerais savoir si le présent gouvernement a l'intention de présenter bientôt une

mesure visant à encourager et à aider l'industrie textile dans les Cantons de l'Est, étant donné que cette industrie marche actuellement à reculons plutôt que de l'avant.

M. l'Orateur: Il me semble qu'une question identique a été posée hier.

PORTNEUF (P.Q.)—QUESTION RELATIVE AU MÉMOIRE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

A-t-il pris connaissance du mémoire qui lui a été soumis par le Conseil économique de Portneuf concernant la situation économique de cette région? Dans le cas de l'affirmative, l'honorable ministre est-il en mesure de nous faire connaître la décision du ministère?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, je prends connaissance de tous les mémoires qui me sont adressés, y compris celui-là.

[Traduction]

L'HABITATION

LA DESTINATION DES FONDOS SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Transports en sa qualité de ministre responsable de l'habitation. J'ai eu l'occasion de lui donner préavis. Va-t-il dire à la Chambre si une partie des 170 millions de dollars qu'on doit mettre à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement, comme le ministre l'a signalé vendredi dernier à la Chambre, représente une somme supplémentaire dont la Société disposera cette année pour l'ensemble des mises en chantier?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble, encore une fois, qu'on a posé cette question hier.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, j'ai vérifié très soigneusement, et je crois qu'on n'a pas posé exactement la même question hier.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette somme ne représente pas un accroissement du budget principal, mais bien une augmentation de la dépense pour l'année en cours par rapport à la décision antérieure.